

**Compte rendu du conseil d'administration
du jeudi 16 décembre 1999**

Etaient présents :

Membres de droit ou leur représentant

M. Alain Dubrulle
Mme Yvonne Girard
M. Jean-Marie Ferru
M. Jean-Pierre Desclés
M. Patrick de Carné
M. Claude Lepage

Rectorat de Paris
Université Paris I
Université Paris III
Université Paris IV
Université Paris V
Ecole Pratique des Hautes Etudes

Membres désignés

M. Pascal Allemand
Mme Yvonne Girard
M. Christophe Bonnet
Mme Khadija Dib
M. Patrick de Carné
M. Claude Lepage

Rectorat de Paris
Université Paris I
Université Paris III
Université Paris IV
Université Paris V
Ecole Pratique des Hautes Etudes

Le directeur du SIRIS

M. Jean-Pierre Le Moan

La séance est ouverte à 11 heures par M. Dubrulle, qui rappelle aux membres du Conseil l'objet de la présente séance : le vote sur les quote-parts des établissements applicables aux coûts d'investissement et de fonctionnement d'un nouveau réseau informatique pour le site de la Sorbonne, réseau dont la mise en place a été retenue dans son principe lors de la précédente séance du Conseil ; s'agissant du coût d'investissement, M. Le Moan rappelle que la Direction de la Recherche en prendra les deux-tiers à sa charge, et qu'en l'absence de chiffres consolidés, les montants des parts cités ci-dessous soient en toute hypothèse considérés comme des maxima.

Le Conseil se prononce à l'unanimité des membres représentés ou présents pour les quote-parts et les montants maxima correspondants en investissement ainsi arrêtés :

Quote-parts :

| | |
|------------------------------------|---------|
| Rectorat de Paris : | 20,58 % |
| Université Paris I : | 22,35 % |
| Université Paris III : | 6,98 % |
| Université Paris IV : | 24,86 % |
| Université Paris V : | 8,85 % |
| Ecole Pratique des Hautes Etudes : | 6,05 % |
| Ecole Nationale des Chartes : | 0,93 % |
| Bibliothèque Interuniversitaire : | 9,40 % |

Parts dans l'investissement :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Rectorat de Paris : | 171 200 F TTC |
| Université Paris I : | 185 924 F TTC |
| Université Paris III : | 58 065 F TTC |
| Université Paris IV : | 206 804 F TTC |
| Université Paris V : | 73 621 F TTC |
| Ecole Pratique des Hautes Etudes : | 50 329 F TTC |
| Ecole Nationale des Chartes : | 7 736 F TTC |
| Bibliothèque Interuniversitaire : | 78 196 F TTC |

Les quote-parts seront révisables annuellement en fonction des variations des besoins d'accès au réseau des établissements.

La séance est levée à 11 heures 30.
